



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

SOMMAIRE

Edito :p 1

Actualités : Fiscalité forestièrep 2
Chasse : échéances 2014p 3

Spécial 50 ans :
Forêts privées : quels propriétaires,
quelles forêts ?p 4-5

Spécial 50 ans :
Quelles évolutions en matière
de techniques forestières ?p 6-7

Spécial 50 ans :
Quels niveaux de récoltes,
où en est la filière bois ?p 8-9

Spécial 50 ans :
Un peu de prospective, la parole à
Henri Plauche Gillonp 10-11

De feuilles en aiguilles :
Nos brèvesp 12

I est rare que l'on prenne le temps nécessaire pour regarder en arrière, décortiquer les évolutions afin d'alimenter un débat prospectif. L'anniversaire de la création des Centres Régionaux de la Propriété Forestière, il y a 50 ans, a donné lieu à un tel exercice et le sujet méritait bien un numéro spécial de FLOREAL. La Forêt Privée a-t-elle progressé sur la période et comment ? Quels sont les ressorts des propriétaires ? A quelles grandes évolutions faut-il s'attendre ?

Les résultats sont intéressants, car ils permettent de dénoncer des contre-vérités qui circulent. L'image du propriétaire "désresponsabilisé et inactif", comme celle du propriétaire "obsédé par la rentabilité et le court terme" sont aussi fausses l'une que l'autre.

Les faits sont têtus : en 50 ans, les peuplements se sont confortés, les volumes récoltés progressent, et si les surfaces en zonages de protection de la biodiversité sont en constante augmentation en forêt, c'est à coup sûr que l'on avait su préserver cette biodiversité.

Les propriétaires forestiers "font le boulot", alors que la société est de plus en plus exigeante vis-à-vis d'eux. Ils doivent être tout à la fois les gardiens du paysage, les garants de la biodiversité, et agir aussi en producteurs. Ils doivent être en capacité de répondre à une demande de matière première que la même société réclame de plus en plus !

Les contradictions que les propriétaires forestiers sont amenés à gérer ne manquent pas. Ainsi, l'opinion publique n'aimerait pas les résineux, et pourtant les consommateurs les réclament. Résultat, depuis 30 ans les feuillus ont été privilégiés par rapport aux résineux contre toute logique économique. Le challenge devient de plus en plus difficile à tenir, c'est pourquoi l'État met en place "des dispositifs d'encouragement à l'investissement" (cf. page 2), dont le nom même est symptomatique de la situation.

La Forêt Privée occupe 11 millions d'hectares, 20 % de la France métropolitaine, certainement la partie du territoire la moins soutenue. Même si elle ne rend pas exactement les mêmes services, elle coûte infiniment moins cher à la collectivité que la Forêt Publique. On peut alors se demander pourquoi les propriétaires forestiers ne baissent-ils pas les bras. La réponse apparaît dans toutes les enquêtes : leur motivation principale est du domaine de l'affectif. Ils sont, avant tout, des "foles sentimentales". Il est regrettable qu'ils cristallisent de plus en plus sur leur engagement et leur gestion, certaines incohérences que notre société ne semble pas vouloir affronter directement.

A l'occasion de cet anniversaire, je voudrais saluer l'action des C.R.P.F., qui ont participé en première ligne à l'évolution positive des forêts privées. Les C.R.P.F. fonctionnent, il faut leur donner les moyens financiers de continuer leurs actions.



Actualités

Du nouveau en matière de fiscalité forestière

Les lois de finances votées le 29 décembre 2013 comportent des nouveautés importantes pour les propriétaires forestiers. En particulier, les dispositifs DEFI sont amendés, et un compte d'investissement forestier et d'assurance est mis en place. Voici le résumé des principales dispositions. FLOREAL apportera les informations complémentaires nécessaires, lorsque les bulletins officiels des finances publiques seront parus.

Les dispositifs DEFI

Les "Dispositifs d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en Forêts" ont été progressivement mis en place à partir de 2001, en particulier pour "booster" les acquisitions de petites parcelles et les travaux d'amélioration. Ces dispositifs sont reconduits jusqu'au 31 décembre 2017, avec néanmoins des modifications notoires. En voici les principales règles du jeu :

| | Objectifs | Éligibilité | Conditions | Avantages |
|---|---|---|--|--|
| Acquisition de forêts par une personne physique | Augmenter la surface des unités de gestion, réduire le morcellement | Acquisition de parcelles < 4 ha pour créer une unité de gestion > 4 ha ou la conforter ⁽¹⁾ | - Conserver les terrains 15 ans - Appliquer PSG, RTG, CBPS ⁽²⁾ | Réduction d'impôts de 18 % du montant de l'acquisition plafonné à 5.700 € (célibataire) ou 11.400 € (couple) |
| Acquisition de parts de GF | Fluidifier le marché des parts de GF | Souscription ou acquisition de parts | - Conserver les parts 8 ans - Appliquer PSG ou RTG ⁽²⁾ | Réduction d'impôts de 18 % du montant de l'acquisition plafonné à 5.700 € (célibataire) ou 11.400 € (couple) |
| Travaux forestiers par une personne physique ou un GF | Inciter à réaliser des travaux | Travaux d'amélioration (plantations, entretiens...) dans une forêt > 10 ha d'un seul tenant ou > 4 ha dans le cadre d'un "groupement de producteurs" ⁽³⁾ | - Conserver les terrains 8 ans - Conserver les parts de GF 4 ans - Appliquer PSG, RTG, CBPS ⁽²⁾ | Crédits d'impôts de 18 % (ou 25 % dans le cas d'un groupement de producteurs) du montant des travaux plafonné à 6.250 € (célibataire) ou 12.500 € (couple). Fraction excédentaire reportable sur 4 ans, ou 8 ans en cas de sinistre. |

(1) les conditions d'éligibilité, en particulier la notion d'unité de gestion, restent à préciser.

(2) Les documents de gestion durable sont au nombre de 3 : le Plan Simple de Gestion (PSG) obligatoire à partir de 25 ha, le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) et le Règlement Type de Gestion (RTG) pour les petites propriétés, le RTG étant réservé aux propriétaires ayant un gestionnaire forestier.

(3) En Lorraine-Alsace, les coopératives Cosylval et Forêts & Bois de l'Est sont reconnues Groupements de producteurs.

Le Compte d'Investissement Forestier et d'Assurance (CIFA)

Les propriétaires forestiers pourront ouvrir un tel compte, alimenté par les produits des coupes, dans la limite de 2.500 €/ha. Ces sommes bénéficieront du régime Monichon au même titre que la forêt elle-même, pour le calcul de l'ISF et des droits de succession (réduction des ³/₄ de l'assiette). Elles pourront être utilisées, pour partie, pour la réalisation de travaux forestiers.

Une condition, l'obligation de contracter une assurance couvrant les tempêtes (à noter que le coût de cette assurance pourra bénéficier d'un dispositif de défiscalisation tel que présenté ci-dessus). L'objectif de ce dispositif est double : éviter que la fiscalité soit un frein à la réalisation des coupes et inciter les propriétaires à s'assurer "tempête". *Sur ce dernier point, nous rappelons qu'en cas de sinistre, l'État a pris la décision de ne plus intervenir, comme il l'avait fait pour la tempête de 99 puis celles d'Aquitaine. Pour les peuplements fragiles, l'assurance devient donc incontournable.*

TVA

Le taux de remboursement forfaitaire (pour les propriétaires qui n'ont pas opté pour le remboursement de la TVA au réel) passe de 3,89 à 4,43 %, applicable pour les ventes de bois exécutées à partir du 1^{er} Janvier 2014. Cette hausse du remboursement forfaitaire est justifiée par la hausse générale de la TVA s'appliquant, bien évidemment, aux activités forestières.

Philippe Laden - CRPF



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

La nouvelle loi agricole et forestière dans les tuyaux

La loi agricole et forestière, dite loi d'avenir, a déjà été discutée à la Chambre des Députés. Elle devrait être votée définitivement avant l'été. Elle comporte un certain nombre de réformes notoires ; pour l'amont de la filière, on peut noter une refonte très importante des gouvernances des politiques forestières nationales et régionales, le retour d'une taxe sur le défrichement, la remise à plat du CBPS, la mise en place d'un fonds stratégique pour financer les projets d'investissements, la création d'un outil posant les bases d'une gestion par massif, en regroupant (volontairement) les propriétaires... Rendez-vous à l'automne pour les détails.

Relocation des chasses en Alsace et en Moselle : les grandes échéances de 2014

Tous les 9 ans, les Maires louent les droits de chasse des propriétaires non réservataires. Rappelons que le droit de chasse sur les terres et les espaces couverts d'eau est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires (Art. L 429-2 du Code de l'Environnement). Même si les baux en cours n'arrivent à échéance que début 2015, les décisions importantes pour les forestiers privés seront prises entre juin et novembre 2014.

Quels sont les points de vigilance ? En quoi les propriétaires forestiers privés sont ils concernés ?

La réforme des cahiers des charges est déjà lancée

Les cahiers des charges des clauses générales des chasses communales sont départementaux et s'appliquent à tous les maires et chasseurs qui louent une chasse communale, soit plus de 50 % des surfaces forestières.

Dans les trois départements, la Forêt Privée a été sollicitée pour formuler des propositions de changement. Le parti pris est de responsabiliser beaucoup plus les maires et les chasseurs, pour que la recherche de l'équilibre forêt-gibier ne soit plus un vœu pieux, mais un engagement contractuel.

Nous avons notre mot à dire dans chaque commune

Le CRPF dispose d'un représentant dans toutes les commissions communales consultatives de chasse des trois départements. Le rôle de ces commissions est de donner un avis au maire avant toute décision sur le choix du locataire, le mode de location, les enclaves, le plan de chasse... Plus de 1.400 communes sont concernées en Alsace et en Moselle. N'hésitez pas à nous contacter, si vous êtes intéressés par ces questions de chasse ! Le CRPF et le Syndicat assureront des formations à ce sujet, dès que les cahiers des charges seront arrêtés.

Vous allez être consultés sur l'abandon du produit de la chasse

Une consultation auprès de tous les propriétaires fonciers de terrains non bâtis aura lieu entre juillet et septembre 2014. Vous serez donc contactés à ce titre.

A chacun de bien peser l'intérêt qu'il a à abandonner son revenu de la chasse à la commune ou non. Le maire peut ne pas consulter mais, dans ce cas, l'argent de la location est reversé aux propriétaires.

Réservataires et futurs réservataires, attention Danger !!!

Chasser chez soi n'est pas garanti à vie en Alsace et en Moselle. Il y a lieu de déclarer tous les 9 ans dans des conditions, des délais et de manière précise, que l'on souhaite se réserver son droit de chasse pour soi-même ou bien le louer. Il faut également solliciter la location des enclaves dans les mêmes conditions.

Vous l'aurez compris, dans un contexte de tension forte sur le terrain, au vu des nombreux dégâts observés en forêt comme en zone agricole, et même dans les jardins, nous devons tous nous mobiliser au niveau local, pour faire entendre aux maires et aux chasseurs que la chasse n'est pas seulement un loisir payant.

Le chasseur doit participer avant tout à la recherche du fameux équilibre agro-sylvo-cynégétique ; il s'agit d'un véritable engagement pour que les propriétaires puissent mener le renouvellement de leurs peuplements, sans avoir recours obligatoirement à d'onéreuses protections.

C'est l'avenir même de nos forêts qui est en jeu.

Pascal Ancel - CRPF

Pour en savoir plus :

Venez à nos réunions d'information programmées dans le cadre du programme "Rencontrons-Nous" 2014 :

- Le vendredi 16 mai à Schiltigheim (67)
- Le vendredi 23 mai en région messine (57), à préciser
- Le vendredi 6 juin à Sainte-Croix aux Mines (68)

Contacts pour les questions d'ordre juridique :

Pascal Ancel, ingénieur
au 06.71.57.65.52 ou pascal.ancel@crpf.fr



Photo : Guy Perreira



Spécial 50 ans

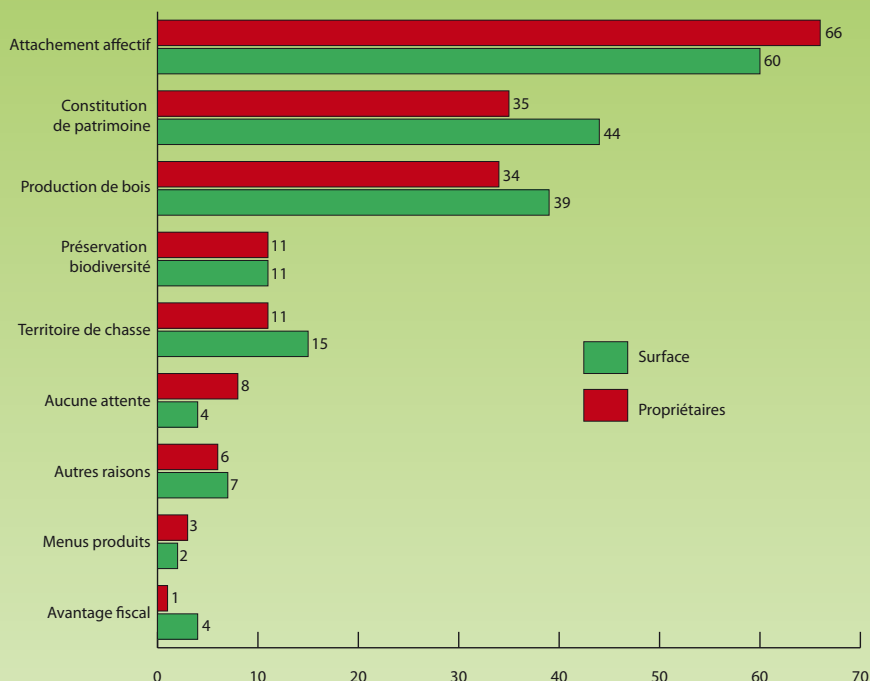
Les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (C.R.P.F.) sont quinquagénaires. Ils ont été créés par la Loi du 6 Août 1963 et l'âge de raison est largement dépassé : c'est plutôt le moment des noces d'or avec les propriétaires forestiers. Cet anniversaire a donné lieu à une série d'exposés présentant les grandes évolutions de la Forêt Privée depuis 50 ans, dans les locaux du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, avec la participation du Ministre Stéphane Le Foll. Il nous est apparu que c'était l'occasion, non pas de faire un bilan nombriliste, mais d'essayer de dresser le portrait des propriétaires forestiers, de leurs propriétés et de poser quelques interrogations en termes de perspectives.

Forêts privées : quels propriétaires, quelles forêts ?

Les propriétaires forestiers

Différentes enquêtes (Resofop par le CNPF et Forestiers Privés de France, Agreste par le service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture) sont régulièrement menées auprès des propriétaires possédant plus de 1 hectare, pour permettre de mieux connaître leurs motivations, leurs évolutions.

Principales attentes des propriétaires concernant leur forêt (source Agreste 2012)



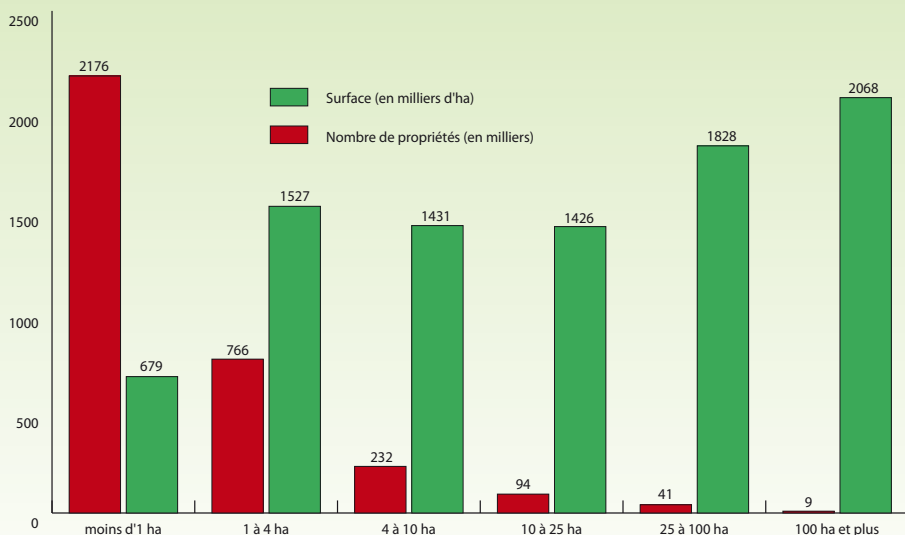
Les propriétaires ont forcément des motivations diverses, mais ont des caractéristiques en commun :

- ✖ Ils ont hérité pour les 2/3 et ont un attachement affectif très marqué (Resofop, Agreste).
- ✖ Ils considèrent le revenu généré par les forêts comme nul ou marginal, même si 51 % d'entre eux ont effectué une coupe au cours des 5 dernières années, autoconsommation comprise (Resofop, Agreste).
- ✖ Ils sont plus âgés que la moyenne de la population française : 42 % ont plus de 65 ans, contre 23 % pour l'ensemble de la population (Resofop).
- ✖ Bien plus que les réunions de formation ou les visites-conseils, le vecteur principal de l'information est la lecture de revues techniques (29 % des propriétaires sur le plan national, 43 % en Lorraine, Agreste). Pour notre région, nous avons la prétention de penser que la revue FLOREAL, diffusée à plus de 10.000 exemplaires, **participe au premier chef à ces résultats.**

La structure de la propriété

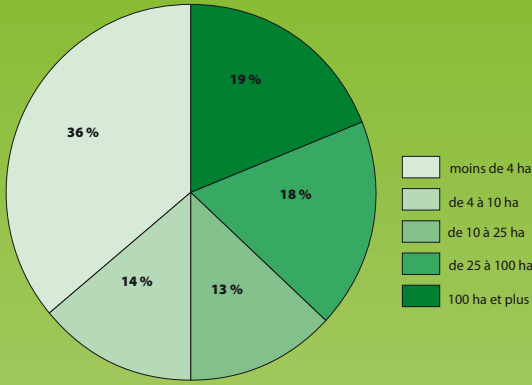
Il est un lieu commun de dire que la propriété forestière est morcelée. C'est vrai et c'est faux. Pour être plus exact, il faudrait dire "une partie importante, mais minoritaire, de la forêt privée est morcelée". A contrario, les propriétaires de 25 hectares ou plus détiennent la moitié des surfaces forestières privées.

Répartition de la forêt privée française par taille de propriété (source cadastre 2009)



Dans ce graphique, il n'est pas tenu compte du fait qu'un propriétaire peut posséder de nombreuses parcelles non jointives (il peut, par exemple, posséder 10 hectares en de très nombreux îlots). Pour appréhender réellement le niveau de morcellement, il faut, en fait, considérer les surfaces forestières par îlots d'un seul tenant (cf. ci-après).

Répartition de la taille des îlots forestiers - Propriétés forestières privées de 1 ha et plus (source AGRESTE 2012)



Les propriétés inférieures à 4 hectares d'un seul tenant représentent ainsi en France plus de 40 % de l'ensemble de la forêt privée (les 36 % indiqués ci-contre, auxquels il faut ajouter les propriétés inférieures à 1 hectare).

Ce chiffre n'a pas évolué entre 1999 et 2012, dates des enquêtes Agreste.

D'après les mêmes enquêtes, la Lorraine¹, jusqu'alors beaucoup plus morcelée que la moyenne nationale, est **désormais au même niveau**. Les îlots entre 1 et 4 ha sont passés de 46 à 37 %.

Les **politiques volontaristes** en faveur du regroupement foncier, les aides des Conseils Généraux, du Conseil Régional d'Alsace **portent leurs fruits**.

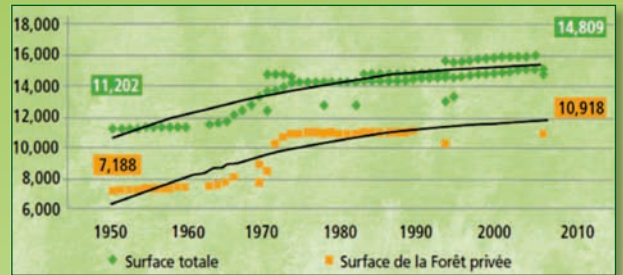
Les surfaces forestières privées

L'extension de la surface forestière est permanente depuis deux siècles en France, mais une nette accélération a été constatée entre 1950 et 1990. Elle se fait, pour une grande part, en propriété privée et est la conséquence du recul de l'agriculture. Ces nouvelles forêts se sont constituées sur le parcellaire agricole de l'époque, extrêmement étriqué.

Ceci est la cause principale du morcellement de la forêt privée.

Il en est ainsi en Lorraine-Alsace, où l'on peut observer plusieurs "vagues" de recul de l'agriculture :

- au 19^{ème} siècle, l'industrialisation puis la "saignée" de la première Guerre Mondiale,
- autour de 1900, la quasi disparition du vignoble lorrain à la suite du phylloxera,
- après la seconde Guerre Mondiale, les difficultés de l'agriculture de moyenne montagne, entraînant de nombreux boisements dans les Collines-sous-vosgiennes sur les deux versants du massif.



Aujourd'hui, la France compte près de 14,8 millions d'hectares de forêt (hors peupleraies) couvrant 27 % du territoire, dont 74 % appartiennent à 3,5 millions de propriétaires forestiers privés. 1,1 million possède plus de 1 hectare.

Évolution de la surface forestière privée en Lorraine-Alsace

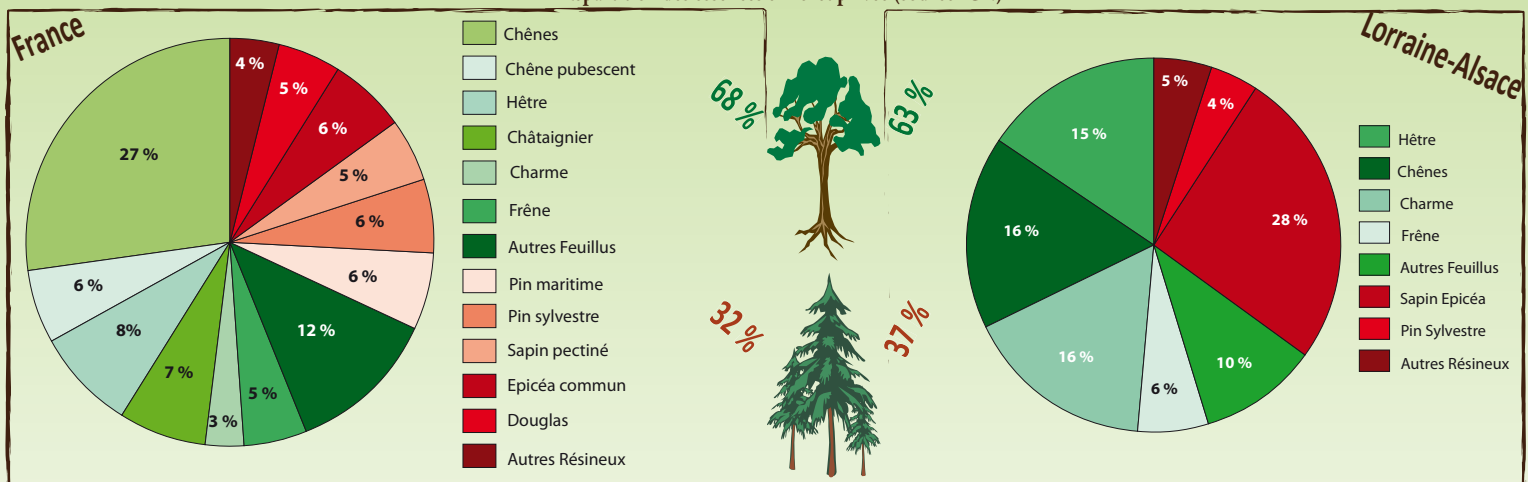
| | Surface en ha (Source IGN) | | Surface (Source cadastre) 2009 |
|----------|----------------------------|---------|--------------------------------|
| | 1970 | 2010 | |
| ALSACE | 71.000 | 89.000 | 58.387 |
| LORRAINE | 279.000 | 327.000 | 249.342 |

Les différences de surfaces entre les sources de données sont considérables. Ceci s'explique, en partie, par le fait que les natures de culture figurant au cadastre sont déclaratives ; des surfaces importantes sont encore classées "terres", "prés" ou "landes" dans les fichiers, alors qu'elles sont boisées.

Les essences

Contrairement à une idée reçue, la forêt privée est à forte dominante feuillue, tout comme la forêt française en général. En Lorraine-Alsace, 63 % des volumes sur pied concernent des essences feuillues et 37 % des essences résineuses.

Répartition des essences en forêt privée (source IGN)



Sur les 50 dernières années, les résineux sont en **diminution notable**, alors même que le marché en demande de plus en plus. Ainsi en Lorraine-Alsace :

| Évolution des surfaces entre 1970 et 2010 | Source IGN | | Feuillus | Résineux et Mixtes |
|---|------------|--------|----------|--------------------|
| | | ALSACE | | + 15 000 ha |
| | LORRAINE | | + 58 000 | - 24 000 |

L'analyse du renouvellement des 6.900 ha de plans simples de gestion détruits par la tempête de 1999 en Lorraine-Alsace va dans le même sens. On note une forte régression des résineux au profit des feuillus, en particulier dans les plaines lorraines (diminution de près de 50 %).

On constate également dans la reconstitution de ces 6.900 ha qu'il n'y a pas eu d'évolution en terme de surfaces entre les peuplements issus de plantations ou ceux issus de régénérations naturelles.

Julie Thomas - IDF et Philippe Laden - CRPF

¹ En Alsace, le taux d'échantillonnage est trop faible pour être interprétable



Spécial 50 ans

50 ans d'évolution des techniques forestières... et de conseils aux propriétaires

C'est bien connu, les arbres ne bougent pas et la forêt semble parfois échapper aux mutations qui s'opèrent dans notre quotidien. Pourtant, à y regarder de plus près, les changements ont été profonds en 50 ans et ont conduit les forestiers à s'adapter continuellement pour répondre aux nouveaux défis. Quelques exemples, nécessairement partiels, permettent d'illustrer ces évolutions en Lorraine-Alsace.

Au commencement était l'éclaircie résineuse

Dans les années 1970, ce sont les éclaircies résineuses dans les plantations d'épicéas d'après-guerre qui préoccupent nos prédécesseurs dans le massif vosgien. Il faut convaincre de "désépaissir" pour favoriser la croissance des plus beaux arbres. Le contexte économique est difficile pour l'écoulement des petits bois et les habitudes conservatrices tenaces ! Néanmoins, les techniques s'affinent et les propriétaires les acceptent progressivement. L'implantation de la papeterie de Golbey apportera un avantage décisif dans ce cercle vertueux en offrant, avec la papeterie de Strasbourg, des débouchés aux produits d'éclaircies.

En plaine, c'est encore l'époque des enrésinements sous abri, voire des coupes rases de taillis-sous-futaie suivies de reboisements avec des fortunes diverses. Pour les régénérations naturelles, seule la brosse de semis dense et d'une seule essence est digne du bon forestier.

Les préoccupations des forestiers s'élargissent, les outils mis à leur disposition aussi

Dans les années 80, la nécessité de penser autrement s'installe, notamment pour nos peuplements de plaine où la plantation de feuillus commence à progresser. Les mélanges d'essences gagnent aussi en importance. C'est la grande époque des feuillus précieux : merisier, frêne, noyers, etc... Les feuillus sociaux, chênes et hêtres, ne sont pas oubliés et l'on travaille également à l'amélioration par "balivage" des peuplements constitués afin de tirer partie de "l'existant".

A la même période, sous l'impulsion de quelques ingénieurs, dont notre spécialiste des stations forestières Anne Madesclaire, les guides "pour l'identification des stations et le choix des essences" voient le jour. Versions simplifiées des catalogues de stations, ils permettent d'établir un diagnostic précis des potentialités du sol. Le forestier peut ainsi, à l'aide d'observations simples sur le terrain, choisir les essences les mieux adaptées à la station. Financés par l'État et les Régions Alsace et Lorraine, ces guides ont notamment beaucoup servi à l'occasion des projets de reboisement post-tempête.

Aujourd'hui, notre inter-région est presque entièrement couverte par ces outils. Le premier avait vu le jour dans le Sundgau en 1989. Le guide du Plateau Lorrain devrait voir le jour en fin d'année.

Toujours à la même époque, et souvent avec les mêmes partenariats, apparaissent les typologies de peuplements. Initiés dans les années 80 en Franche-Comté, ces documents permettent de décrire de façon simple, rapide et objective les peuplements forestiers. Ils permettent également d'obtenir, assez rapidement, une estimation du volume sur pied à l'endroit de la prise de mesure. Enfin, ils délivrent des conseils sylvicoles adaptés aux types de peuplements rencontrés dans nos forêts et constituent des outils pratiques pour les propriétaires et gestionnaires.

Parallèlement, le choix de traiter les forêts en futaie irrégulière s'étend et, à nouveau, les techniciens s'adaptent pour se former et former les propriétaires à ce "nouveau" mode de traitement.

La multifonctionnalité à tous les étages

Les forestiers ont toujours intégré les fonctions environnementales et sociales à leur raisonnement. Ces préoccupations se font cependant de plus en plus prégnantes au fil des ans.

Natura 2000, zones de protection diverses, préservation des cours d'eau, du paysage, autant de sujets supplémentaires à intégrer à la gestion forestière. Pour y répondre, le CRPF s'implique dans la connaissance des milieux, adapte ses guides et typologies et produit de nouveaux documents pour aider les propriétaires forestiers tout en préservant l'objectif de production du bois. C'est ainsi que naissent les guides "biodiversité" et "Tétras", ainsi que de nouveaux outils comme l'indice de biodiversité potentielle. Enfin, la certification forestière devient un élément incontournable du paysage forestier.

La tempête de 1999 bouscule les arbres et les pratiques

Les conséquences de la tempête sont très importantes, il faut (ré) apprendre les techniques de nettoyage et de reboisement dans ces conditions si particulières. La mécanisation prend son essor et les pratiques doivent évoluer pour prendre en compte cette nouvelle donne. Si les apports de la mécanisation sont indéniables sur la pénibilité du travail et sur les coûts d'exploitation, il est nécessaire d'en encadrer les pratiques pour préserver les sols et les peuplements. Les cloisonnements se généralisent.

Un mouvement général de réflexion sur les méthodes sylvicoles accompagne l'après-tempête : que faire pour bâtir des peuplements plus résistants aux aléas ? Comment réduire les coûts en sylviculture ? Les réflexions ont abouti à des guides et brochures largement diffusés auprès des propriétaires.



Les PSG sont devenus de véritables outils pratiques !

Les Plans Simples de Gestion (PSG) sont une obligation pour les propriétaires de forêts supérieures à 25 hectares d'un seul tenant, par la Loi du 6 août 1963. Beaucoup, au départ, ont été réticents face à ce texte, le considérant comme intrusif. Les choses ont bien évolué depuis. Le PSG est désormais perçu comme ce qu'il est, un outil opérationnel indispensable, sous réserve qu'il reste simple. 40 % de la forêt privée de Lorraine-Alsace ont un PSG, c'est-à-dire 95 % des surfaces où il est obligatoire (2,9 millions d'hectares en France). Les nouveaux textes étendent l'obligation de ce document aux propriétés supérieures à 25 hectares en blocs de 4 hectares et plus sur des communes limitrophes, et près de 200 nouveaux propriétaires vont être concernés dans notre région. Comme en 1970, ils seront réticents, mais nous saurons les convaincre du bien fondé d'avoir un tel document !

Témoignage

Madame Giraud, vous êtes, depuis peu, co-gérante d'un groupement forestier qui gère 3 forêts dans les Vosges et la Haute-Saône, comment êtes vous venue à la forêt ?

Ce groupement est issu de notre histoire familiale. Mon père en a repris la gestion juste après la tempête de 1999 et a géré l'urgence du nettoyage et de la reconstitution.

Après presque 15 ans d'effort, il souhaite aujourd'hui être épaulé et préparer l'avenir en m'associant aux prises de décisions. Mon intérêt pour l'écologie et mon métier de journaliste, spécialiste des questions d'aménagement du territoire, ont également pesé sur mon engagement.

Comment vous-êtes vous préparée à ces nouvelles responsabilités ?

En accompagnant mon père en forêt bien sûr, mais aussi en m'inscrivant à un cycle de formation FOGEFOR. J'ai ainsi assisté à une dizaine de journées vraiment passionnantes, qui m'ont apporté une base de connaissances indispensables à la compréhension de la sylviculture.

Dans ce contexte de prise de contact avec la forêt, quels sont, selon vous, les apports des Plans Simples de Gestion ?

Ce sont des documents précieux, pour moi qui découvre ce métier de propriétaire forestier. En premier lieu, ils permettent de disposer d'une mémoire du passé et ainsi de comprendre la présence de tels ou tels peuplements et les choix qui ont été faits. Mais surtout, les Plans Simples de Gestion dressent un panorama général de la forêt et donnent une vue d'ensemble des massifs : sols, peuplements, enjeux environnementaux,... Cela est d'autant plus important que nos forêts sont composées de peuplements mixtes et parfois irréguliers, qui nécessitent d'être bien décrits pour bien s'approprier l'économie générale de la propriété.

Parallèlement, ils indiquent un cap à suivre pour la gestion à moyen et long termes. Cela me paraît indispensable pour bâtir une base commune aux différents associés du groupement. Enfin, le volet opérationnel direct, à travers le tableau des coupes et travaux, est indispensable pour conduire une gestion raisonnée et continue de nos parcelles.

Cette vision positive est-elle partagée par vos prédécesseurs ?

Pas forcément. En fait, les circonstances de la tempête ont conduit mon père à gérer l'urgence. A ce moment là, le PSG, rendu obsolète par les événements climatiques, n'était pas une priorité. Au-delà de ces circonstances particulières, nos prédécesseurs ont certainement plus vécu ce document comme une contrainte administrative que comme un outil technique.

Sur ces aspects administratifs, votre approche personnelle est-elle différente ?

Bien entendu, les PSG sont des documents qui encadrent la gestion et répondent à des exigences réglementaires. Mais la souplesse qui est accordée dans l'échéancier de la réalisation des coupes et la possibilité de présenter des avenants, voire de refondre le document en cas de besoin, me semblent suffisantes pour ajuster le document à la réalité de la gestion. Il me semble très important de conserver cette simplicité de fonctionnement.

Un mot pour conclure ?

Les PSG ne sont pas toujours très faciles à lire, ce sont des documents d'experts. C'est normal, c'est la réalité de la forêt qui est compliquée ! Pour que le propriétaire s'y retrouve, il faut des orientations simples et une présentation très claire, avec notamment une bonne cartographie.

Propos recueillis par Cyril Vitu - CRPF



M. Giraud et sa fille : deux générations au service de la forêt



LES MILIEUX FORESTIERS
DANS LES VOSGES
GRÉSEUSES LORRAINES

GUIDE POUR L'IDENTIFICATION DES STATIONS
ET LE CHOIX DES ESSENCES

Des travaux économes
pour du bois d'œuvre
de haute qualité

Du semis ou de la plantation jusqu'aux premières éclaircies

Vers de nouveaux défis

Les rapports des scientifiques se succèdent et la perspective d'un changement climatique durant le siècle prochain se précise. Le CRPF se mobilise aux côtés des chercheurs pour délivrer les conseils les plus pertinents face à ce nouveau contexte.

On le voit, les challenges n'ont pas manqué au cours de ces cinquante années. Gageons que cela ne s'arrêtera pas là !

Notre responsabilité commune est d'y faire face pour que notre filière forêt-bois perdure pour le bénéfice de tous.

Cyril Vitu, Stéphane Asaël - CRPF

Tous les documents cités ci-dessus et bien d'autres sont téléchargeables sur le site internet du CRPF Lorraine-Alsace.
N'hésitez pas à les consulter !

Différents documents pour aider les propriétaires dans leur gestion :

- Guides pour le choix des essences par région naturelle
- Guide de typologie des peuplements
- Guide des principales essences forestières
- Guides sur la futaie irrégulière et sur une sylviculture économe
- Différents guides concernant la préservation de la biodiversité



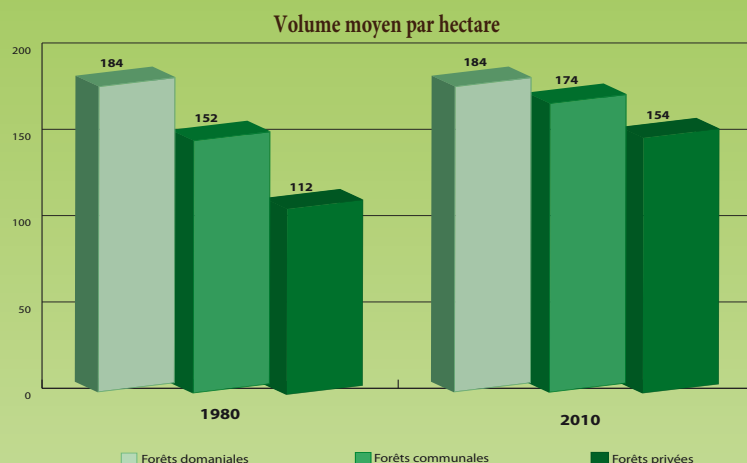
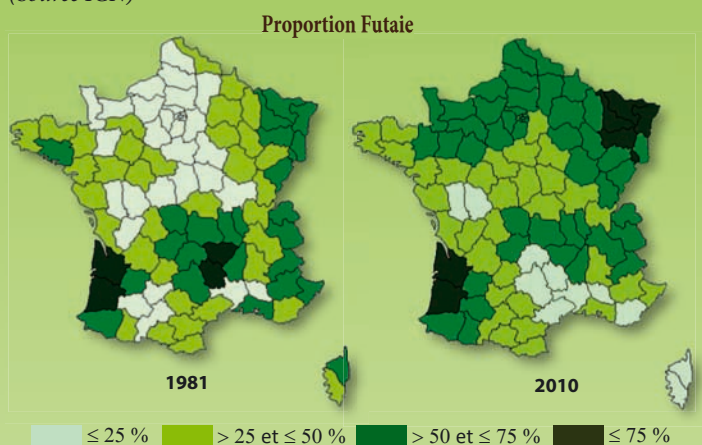
Spécial 50 ans

Des propriétaires soucieux de leur patrimoine et de plus en plus producteurs

Les propriétaires forestiers sont attentifs à leurs forêts : les peuplements s'améliorent, les volumes sur pied se confortent, c'est le constat fait par l'IGN. Parallèlement, ils deviennent de plus en plus producteurs, rôle indispensable pour approvisionner une filière riche de ses 425.000 emplois, plus que l'industrie automobile.

Des peuplements qui se confortent

(Source IGN)

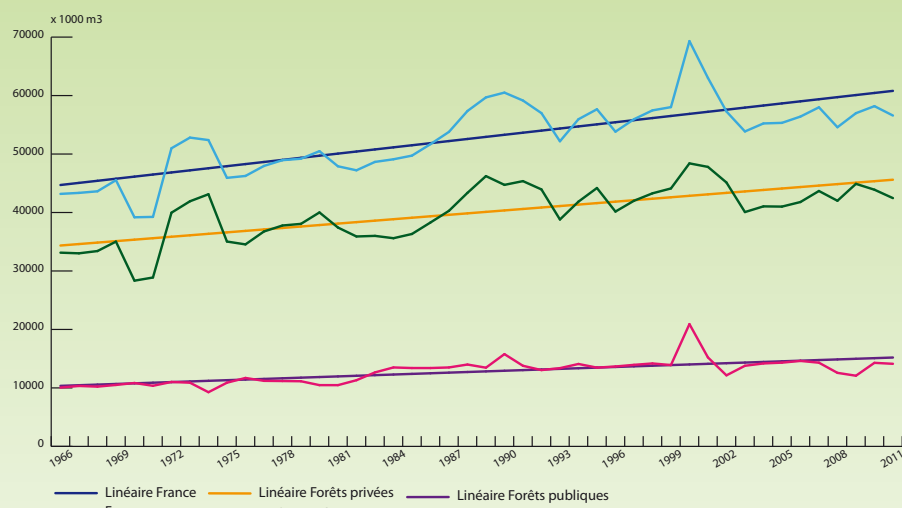


Tous les chiffres convergent : les surfaces en futaie progressent au détriment des taillis, les volumes moyens à l'hectare augmentent, la Forêt Privée rattrapant sensiblement son retard sur la Forêt Publique.

En Lorraine et en Alsace, les volumes moyens à l'hectare sont très supérieurs à la moyenne nationale : près de 200 m³/ha en Lorraine, et autour de 245 m³/ha en Alsace, les trois types de propriétés ayant sensiblement le même résultat.

Des récoltes en augmentation

(Source CNPF)



Depuis 50 ans, les récoltes progressent, malgré des fluctuations conjoncturelles : cours des bois, tempêtes,... et les forestiers privés jouent pleinement leur rôle.

Toutes propriétés confondues, la récolte en Lorraine et Alsace a été en 2012 de 5.024.000 m³, environ 9 % de la récolte nationale. Mais il ne faut pas nier que depuis la tempête de 1999, la récolte de bois d'oeuvre baisse, singulièrement pour les feuillus, tandis que les bois d'industrie/bois d'énergie se développent.

Répartition de la récolte en Lorraine-Alsace en % de volume en 2012 :

- . bois d'oeuvre feuillus : 18 %
- . bois d'oeuvre résineux : 27 %
- . bois d'industrie : 32 %
- . bois énergie : 23 %

Un chantier historique : l'amélioration de la desserte

Avec constance, méthodes et de bons outils, le CRPF initie des projets d'amélioration de la desserte depuis près de 40 ans. Les bons outils en question sont les schémas de desserte, qui permettent d'avoir une vue d'ensemble des besoins par massifs ; ce sont aussi les aides de l'État, de l'Europe et des Régions.

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Noirmont à Orbey en 1976, 1^{ère} opération alsacienne, l'ASA du Saveux à Saint-Quirin en 1986, 1^{ère} opération en Lorraine ont été suivies depuis de 3 à 4 réalisations par an. Avec le recul, il est indéniable que toutes ces dessertes ont permis de remettre en valeur, d'entretenir des patrimoines. Rappelons qu'au-delà de la nécessité économique, la réduction des distances de débardage limite la circulation des tracteurs en forêt ; le maintien de la qualité des sols est un objectif primordial.

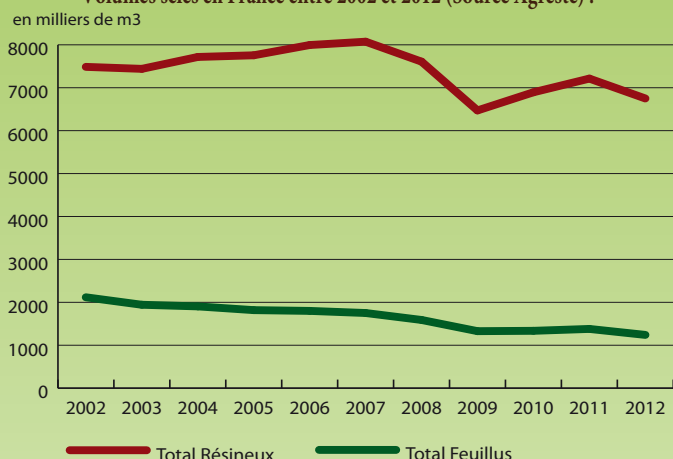
Une filière-bois entre grandes perspectives et inquiétudes sur le court terme

Le matériau-bois est une pierre angulaire de toute politique en faveur de l'énergie et des matériaux renouvelables, et la filière figure parmi les 34 plans de "reconquête industrielle" priorités par le Gouvernement.
Un secteur incontestablement plein d'avenir, mais un court terme difficile, en particulier pour la première transformation, dans un contexte de concurrence internationale très sévère.

Côté pile, le bois un éco-matériau de plus en plus prisé, une filière bois-énergie en grand développement, des révolutions technologiques en perspectives avec, notamment, la chimie verte, le biodiésel,...

Côté face, des débouchés pour le bois d'oeuvre feuillu à reconstruire dans la vieille Europe. En effet, les marchés traditionnels, portes et fenêtres, meubles massifs, tendent à devenir des marchés de niches et le parquet français subit de plein fouet les effets de la mondialisation avec la concurrence des anciens Pays de l'Est et la Chine. Seul le secteur de la merranderie reste pour le moment solide. C'est ainsi que la capacité de sciage en feuillu diminue dangereusement en France, depuis la tempête de 1999. Le maintien d'une industrie de première transformation régionale est vital pour les propriétaires forestiers.

Volumes sciés en France entre 2002 et 2012 (Source Agreste) :



Et il y a un apparent paradoxe : les débouchés vers les scieries feuillues s'amenuisent, mais dans le même temps ces dernières ont du mal à trouver leur approvisionnement du fait des flux à l'export. Et quand la météo s'en mêle (beaucoup de bois n'ont pu être débardés en 2013 du fait de terrains détrempés), le système est en limite de rupture (cf. article ci-contre).

Les possibilités de récolte supplémentaire en Lorraine et en Alsace

Le développement des besoins en bois est désormais une réalité. Encore faut-il que ce ne soit pas au détriment du capital forestier. Des objectifs déraisonnables d'augmentation de la récolte ont circulé et cristallisé les passions. Depuis, des travaux validés par l'ensemble de la filière ont "remis l'église au milieu du village", avec des objectifs parfaitement compatibles avec la gestion durable. Environ 7 % de récolte supplémentaire en Alsace et 15 % en Lorraine peuvent être envisagés, en grande partie dans les forêts privées inférieures 25 ha.

Pour les forêts supérieures à 25 ha, les travaux menés par le CRPF ont, en effet, démontré que l'essentiel de ces forêts dotées d'un PSG, réalise les coupes nécessaires. La vision de propriétaire forestier inactif est une idée fautive en Lorraine-Alsace.

Julie Thomas - IDF et Philippe Laden - CRPF

Approvisionnement des scieries et export de grumes

Une préoccupation vive est apparue depuis plusieurs mois dans la filière forêt-bois lorraine : le manque d'approvisionnement des scieries.

Depuis 2011, l'exportation de grumes de Hêtre au départ de la Lorraine a triplé par rapport à son niveau moyen 2008-2010. Pour le Chêne, elle a doublé depuis 2009.

Le phénomène s'est fortement accentué en 2013, comme cela a été constaté à l'occasion des ventes d'automne de l'ONF par adjudication. Des traders sont apparus sur le marché, qui achètent massivement, en particulier pour le Chêne.

Depuis l'automne 2013, et en lien avec les volumes de grumes exportés, de nombreuses scieries lorraines de Hêtre et de Chêne manquent de matière et les outils de sciage tournent actuellement à 50-60 % de leurs capacités (source Gipeblor).

Cette situation est évidemment gravissime, car les entreprises ne tiendront pas longtemps à ce rythme, et si les scieries disparaissent, c'est toute la filière forêt-bois lorraine qui sera mise à mal. Quand il n'y aura plus de scieries locales, les producteurs de bois seront à la merci des marchés spéculatifs.

Récemment, les forestiers privés et publics, réunis au sein de France Forêts Lorraine, ont pris sur ce sujet des positions fortes et innovantes. Dans une déclaration récente, ils affirment :

- partager l'objectif de développer la valeur ajoutée maximale en Lorraine et, pour cela, demander un engagement fort de l'ensemble des acteurs concernés de l'amont à l'aval, pour construire un projet de filière ambitieux ;
- chercher à valoriser les bois issus de leurs forêts par un prix du marché "durable", en évitant de favoriser la spéculation et les prix "spot" sur la matière première bois ;
- s'engager à faire évoluer, à court terme, les modes de commercialisation des bois feuillus :
 - en développant les contrats d'approvisionnement avec les transformateurs locaux pour les bois de qualités courantes,
 - en expertisant la faisabilité des ventes par consultation restreinte aux transformateurs locaux en ce qui concerne les bois issus de forêts publiques, et en les développant en forêt privée.

En prenant de tels engagements, les forestiers lorrains sont en pointe au niveau national. Ils s'engagent dans une dynamique de filière comme personne ne l'a fait auparavant.

Ils ont raison ! Face à des concurrences internationales de plus en plus déloyales, qui détruisent les industries française et européenne, il faut recoupler l'amont et l'aval de la filière.

C'est ensemble que nous ferons vivre nos territoires.

François Godinot - Président de Forestiers Privés de Meuse
Vice-Président du Gipeblor



Spécial 50 ans

Prospective 2063

La conférence du 3 décembre 2013 consacrée aux CRPF et à 50 ans d'évolution de la Forêt Privée ne pouvait pas ne pas se terminer sans un exercice de prospective. C'est Thomas Formery, Directeur Général du CNPF puis Christian Barthod, Ingénieur Général et ancien sous-directeur de la Forêt et du Bois au Ministère de l'Agriculture qui se livrèrent à cet exercice.

Imaginer la forêt et sa gestion en 2063 ! En fait, ce ne fut pas une véritable prospective mais juste l'identification des tendances et des déterminants les plus lourds susceptibles d'influencer notre destin forestier... Christian Barthod cherchant à identifier et à hiérarchiser les nouveaux facteurs, tandis que Thomas Formery s'appuyant sur différentes enquêtes et constats d'évolution, nous interpelaient en imaginant leur projection dans 50 ans.

Le changement climatique : la réalité à venir s'inscrit dans un des scénarii du GIEC, c'est incontestable et tout le monde a vu au moins une fois le diagramme de Météo France, illustrant l'amplitude et la fréquence des vagues de chaleur à l'horizon 2075. Il est également avéré que les propriétaires sous-estiment totalement les risques encourus, le risque incendie étant souvent priorisé alors que le véritable risque est surtout météorologique. Mais les évolutions à venir sont soumises encore à de telles incertitudes qu'il conviendra d'intégrer une logique de gestion du risque adaptable en permanence.

Nous entrons dans une nouvelle ère géologique déterminée par l'activité de l'homme : **l'anthropocène** marqué par une perte générale de biodiversité d'une rapidité inconnue à l'échelle géologique, assortie de dysfonctionnement de certains cycles bio-géo-chimiques (eau, azote, phosphore) nous entraînant dans une terre inconnue. Les parasites forestiers vont dépasser les limites que nous leur connaissions.

Nos modèles de sylvicultures, nos normes ne sont déjà plus valides. En conséquence, les choix du propriétaire devront intégrer des options techniques révisables et l'observation des évolutions, notamment des signaux les plus faibles, devra être constante et vigilante, afin de nous adapter de manière aussi précoce que possible.

Nous sommes par ailleurs confrontés à un marché fluctuant et erratique dans un contexte de **mondialisation économique**.

Le salaire minimum a été multiplié par 4 depuis 1960, tandis que le prix des bois sur pied ou bord de route n'a cessé de chuter avec un ciseau atteint en 1980. Les gains de productivité de l'exploitation ne compensent rien, malgré une augmentation de la part de l'exploitation mécanisée. Le volume de bois feuillu scié en France ne cesse de baisser et le débat actuel entre propriétaires et transformateurs autour de l'exportation de grumes marque l'aboutissement de la courbe. Le nombre de scieries françaises a été divisé par 5 depuis 1966 avec un effectif actuel de moins de 2.000 unités. Peut-on imaginer 400 scieries en 2063 ? La structure de notre déficit de la balance commerciale de la filière est restée identique depuis 1963, déficit toujours généré par les segments des papiers cartons et pâtes de bois et ce malgré une multiplication par 10 en euros constants des valeurs échangées.

Face à ce bilan, la recherche d'une adaptation volontariste aux attentes du marché se heurtera à un problème d'acceptabilité sociale. Le propriétaire devra pratiquer une gestion "sans regret" en misant ce qu'il lui paraît acceptable de risquer et de perdre. Il est par contre indéniable que l'amélioration de l'efficacité du segment "vente - rendu usine" constitue un axe de développement pertinent.

L'État Forestier est en recul, son rôle mécanique et symbolique va s'affaiblir. Cela semble déjà perceptible, l'abandon du FFN et la recherche du soutien de l'Europe en 2000 après l'ouragan Lothar marquent ce tournant. La nouvelle décision de transférer l'autorité de gestion de ces crédits aux Régions s'inscrit dans ce scénario.

Les propriétaires forestiers vont devoir s'investir dans un lobbying auprès de l'Europe, d'autres ministères, des collectivités et accepter que d'autres acteurs revendiquent d'avoir quelque chose à dire sur la forêt.

Notre société s'est bien transformée depuis l'exode rural du début du siècle dernier avec de **grandes évolutions culturelles**. La part de la population urbaine a été multipliée par 2 depuis les années 30, tandis que celle de la population rurale a été pratiquement divisée par 2, alors que les forêts sont dans l'espace rural. Si la forêt et le bois matériau ont une image sympathique dans l'opinion publique, la gestion forestière et la récolte sont vues de manière globalement négative alors que la protection de la forêt relève d'un impératif catégorique dans l'opinion publique. Certains, par contre, sont toujours tentés par la rupture du dogme de la forêt multifonctionnelle, pilier de notre code forestier.

Dans ce contexte, le monde de la chasse ajoute sa perturbation et la projection de la hausse constante du plan de chasse "Cerf" observée depuis 1973 n'est clairement pas envisageable sur 50 ans.

Ces grands écarts extrêmes, entre les attentes de la société en matière de protection de l'environnement et les nouveaux objectifs de récolte, ne sont plus soutenables et appellent une nouvelle communication (une "ingénierie culturelle") du monde de la forêt en direction de la société et, qui sait, de nouvelles alliances pourront nous apporter de nouveaux appuis...

Alors que l'on hérite de sa forêt à la cinquantaine, la **démographie des propriétaires** forestiers va suivre les mêmes évolutions que l'ensemble de la population en voie de vieillissement. La disponibilité et l'ambition des propriétaires, parfois confrontés au besoin de financement familial de leur dépendance, pourraient évoluer. Il conviendra de leur offrir une nouvelle gamme de prestation à la carte.

Personne ne s'est hasardé au cours de cette journée à une synthèse hiérarchisée des recommandations. Tout au plus fut-il conseillé de guetter la découverte inattendue féconde de solutions, comme Flemming découvrant par hasard la pénicilline en cherchant autre chose. Durant cette journée, comme les suivantes, la population de la terre augmenta de 220.000 habitants. Personne n'a rappelé ce 3 décembre 2013 que la population mondiale, depuis l'instauration des CRPF en 1963 a plus que doublé, passant de près de 3 milliards à plus de 7 milliards.

Pourtant, il apparaît que les propriétaires et gestionnaires forestiers, héritiers des premiers concepteurs de la gestion forestière, donc du concept de gestion durable, comme tous les citoyens sensibles aux équilibres naturels et attachés à la préservation des espaces forestiers, sont bien proches dans leurs valeurs à l'échelle des transformations évoquées ci-dessus. Il est étonnant que les principaux facteurs des désordres redoutés, comme la démographie mondiale hors contrôle et la dérégulation économique, ne soient pas intégrés dans ce débat. Peut-on appeler une nouvelle alliance éclairée par cette réflexion ?

Alain Lefeuvre - CRPF

Henri Plauche Gillon, Président de Forestiers Privés de France

La forêt face au demi-siècle à venir...

Photo : Sylvain Gaudin - CRPF Charente

Quels défis la forêt -et les forestiers- devront-ils relever dans les 50 années à venir ?

Ils seront principalement de deux ordres : économiques, c'est le support général et essentiel dont a besoin la forêt, et environnementaux, un rôle grandissant auquel la forêt doit s'adapter au mieux (réchauffement climatique, catastrophes naturelles, équilibre sylvo-cynégétique, valorisation des aménités,...).

Le bois : un véritable besoin de la société et une industrie à dynamiser ?

Il existe deux domaines prometteurs : le bois dans la construction et le bois énergie. Ce sont des besoins de la société, qui répondent typiquement aux attentes des consommateurs.

La France doit valoriser sa production résineuse et développer de façon raisonnable et raisonnée les surfaces en peuplements résineux. Mais, il faut aussi qu'elle retrouve et développe l'usage des bois feuillus dans la construction, car nos forêts sont composées aux 2/3 de feuillus.

Pour assurer une sylviculture active et dynamique, il importe que le ciseau des prix (*évoqué par Alain Lefeuvre*) cesse sa progression et que ces effets dévastateurs s'inversent. Il importe aussi que les prix du bois soient suffisants pour donner une légitime rémunération aux investissements forestiers et pour permettre aux forestiers de continuer à investir. C'est un besoin impératif car, contrairement aux agriculteurs, ils ne sont pas accompagnés et soutenus par les subventions européennes de la PAC. Le prix du bois est la seule résultante du libre marché.

Aussi avons-nous besoin d'une industrie du bois compétitive avec, pour objectif, une valorisation maximale de notre matière première, qui pourrait ainsi contribuer à la création d'emplois ! Les forestiers peuvent accompagner le développement des industries du bois par des apports volontaires de capitaux, en fonds propres, comme la démarche For'Invest les y invite.

L'environnement, qui est une composante essentielle de la forêt, connaît des évolutions très préoccupantes : comment les forestiers peuvent-ils se prémunir au mieux ?

Le réchauffement climatique et ses conséquences -comme cela a été fort bien exposé par Alain Lefeuvre- est un défi majeur, car la forêt est une production à long terme. Les jeunes peuplements forestiers d'aujourd'hui ne seront récoltés que dans 50 à 100 ans, voire plus. Nous comptons sur la veille active du CNPF-IDF pour guider au mieux les forestiers dans les choix difficiles qu'ils auront à faire devant ce phénomène.

Les catastrophes naturelles, telles que grandes tempêtes -dont malheureusement le "pas" de temps s'accélère-, sont une source de grande inquiétude contrariant fortement les décisions d'investissement forestier.

Seule, comme nous sommes sur le point d'y parvenir, une combinaison de l'assurance à proprement parler et dans des conditions financièrement abordables -comme Sylvassur-, et le concours de l'Etat -comme la défiscalisation partielle des primes d'assurance et le compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA)- permettront aux forestiers de s'adapter et de se couvrir économiquement au mieux face à de telles menaces.

L'équilibre sylvo-cynégétique est également l'un des points majeurs à assurer dans l'avenir et pour lequel une solution doit être cherchée, trouvée et mise en oeuvre.

Peut-être faut-il tout simplement que la raison l'emporte dans les relations entre chasseurs et forestiers ?

Le rôle des forêts, en matière environnementale, pourra-t-il passer par une rémunération des sylviculteurs pour services rendus dans ce que l'on appelle communément les aménités ?

Incontestablement, dans les années futures, il conviendra d'apporter une dimension économique positive à l'action des forestiers en matière environnementale. Deux applications importantes se développeront avec la forêt et le carbone, et la forêt et l'eau.

La forêt et le carbone : chacun sait que la forêt est un puits de carbone et qu'elle a un rôle vertueux dans la réduction de l'émission de gaz à effet de serre. A partir des phénomènes complexes de "crédits carbone" -résultant de la politique internationale-, il convient de parvenir au plus tôt à l'affectation d'une partie de ces crédits au profit des forestiers à travers un compte stratégique forestier. Celui-ci doit être un véritable compte financier d'affectation spéciale dédié durablement à la forêt. Espérons qu'il soit, demain, une composante majeure du financement de la politique forestière nationale tel que l'était, entre les années 1950 à 1999, le FFN !

La forêt et l'eau : Grâce aux efforts entrepris depuis plusieurs années par CNPF-IDF-FPF, le rôle de la forêt dans la qualité de l'eau commence à être reconnu. "L'eau forestière" doit devenir, demain, une eau de qualité dont l'homme a besoin ! Cela conduira les forestiers à une adaptation de leur sylviculture dans les zones de captage appropriées. Il importera alors que la société rémunère les services ainsi rendus par la forêt et les forestiers.



Photo : Stéphane Asaël - CRPF

Les forestiers, des producteurs, des acteurs à part entière dans la société et dans l'environnement ?

Le rôle du forestier, le rôle des forêts est très large... nous en avons brossé les points essentiels...

Il nous faut prendre en compte toutes ces composantes et surtout bien garder notre ligne directrice globale, qui est et demeure toujours la même : la gestion durable de nos forêts.



e feuilles en aiguilles

National

Photographier la forêt, photographe en forêt

Ce guide pratique, réalisé par Sylvain Gaudin, constitue une initiation à la prise de vue en forêt. Photographier notre milieu forestier nécessite une approche photographique particulière et adaptée pour obtenir des résultats optimaux. Cet ouvrage rappelle également les fondamentaux de la photographie et du matériel. Il fait également le point sur les règles de composition, les paramètres techniques, les précautions à prendre et les astuces à utiliser.

272 pages illustrées de photos magnifiques, format 16 x 24 - prix : 29 €. Il vous est possible de le commander à idf-librairie@cnpf.fr ou par téléphone au 01.47.20.68.39.

"La forêt en questions", un jeu composé de plusieurs modules, ludiques et instructifs

Philippe Bernard-Michel, ancien Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers de la Moselle, a imaginé un jeu de questions-réponses sur la forêt. Une fiche technique accompagne le jeu et permet d'affiner les réponses avec des informations complémentaires. Ce jeu est destiné aux enfants à partir de 7 ans. Il est disponible auprès de M. Bernard-Michel au 06.16.49.78.02

Lorraine-Alsace

Samedi 27 Septembre 2014 : une date à retenir dès maintenant

Notez bien la date de la 11^{ème} édition de la journée de la Forêt Privée ! Nous nous retrouverons cette année en Meurthe-et-Moselle, à Baccarat plus exactement. Notre groupe de travail est en pleine activité pour vous préparer une journée riche et intéressante, au cours de laquelle visites forestières et conférences se conjugueront. Le programme paraîtra dans notre prochain FLOREAL et les invitations partiront vers l'ensemble des adhérents des organismes forestiers en tout début d'été. Des bus seront organisés au départ des différents départements.

Le début du Fogefor de base

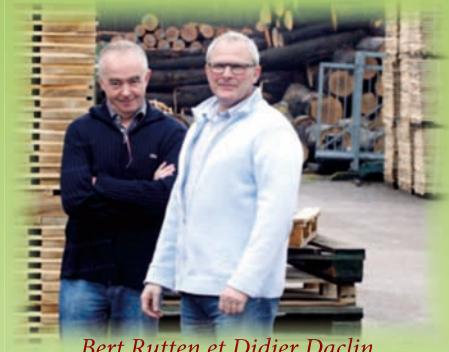
Notre cycle a débuté le 14 mars ! 22 stagiaires ont, en présence des intervenants du CRPF, étudié l'arbre et son cycle, abordé la présentation générale de la forêt privée et son organisation. L'après-midi, en forêt, les a familiarisés à l'utilisation du guide pour le choix des essences forestières... Cette journée est la première de ce cycle qui en compte 8, au cours desquelles les différentes thématiques forestières seront présentées par les praticiens les plus confirmés.

Lorraine

A la DRAAF Lorraine...

Benoît Fabbri est nommé Chef du Service Régional de l'Economie, de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (SREAAF), poste occupé précédemment par Hubert Martin. Il a donc la responsabilité des dossiers forestiers au sein de la DRAAF.

Les scieurs de feuillus s'organisent : création de l'Union Régionale des Scieurs de Feuillus de Lorraine



Bert Rutten et Didier Daclin

Alors que plus de 15 scieries Feuillus importantes ont disparu depuis 12 ans, les professionnels ont ressenti le besoin de créer cette Union Régionale pour les représenter et défendre leurs intérêts. Le principal dossier est la sécurisation des approvisionnements en resserrant des partenariats avec les fournisseurs de matière première, en premier lieu les propriétaires. Le Président est Bert Rutten, de la scierie du Rupt-de-Mad à Bayonville.

Meurthe-et-Moselle

Disparition de M. Jean-Claude Freismuth

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition, en cette fin février, de M. Jean-Claude Freismuth.

En 1979, il avait été un des piliers de la création de l'Association Forestière de Petitmont et Environs avec son frère Bernard et le technicien du CRPF, Christian Courrivault. Il en a assuré la présidence pendant de nombreuses années, notamment après le passage de "Lothar". L'Association a alors été une structure essentielle pour faciliter la commercialisation et l'exploitation des parcelles sinistrées de ses adhérents. M. Freismuth, avec discrétion, a été un président très présent. Tous les techniciens de la Forêt Privée ayant travaillé à ses côtés garderont le souvenir de son dévouement et de sa grande gentillesse.

Toutes nos condoléances à ses proches.

Un nouveau technicien PDM

Baptiste Tranchant, qui était chargé du Plan de Développement de Massifs du Lunévillois Ouest (région de Bayon), a quitté son poste pour rejoindre l'ONF. Il est remplacé par Wem Rutten, que vous pouvez contacter au 06.87.97.19.20.

Alsace

Du mouvement à COSYLVAL

Gaël Legros, actuel Directeur de la Coopérative Cosylval depuis le départ de Jean-Louis Besson, quittera ce poste inopinément pour raisons familiales dans la courant de l'année 2014.

Son successeur est déjà connu. Il s'agit de Frédéric Böhm, qui était précédemment Ingénieur à la COFORET (coopérative de Rhône-Alpes).

Nous souhaitons la bienvenue à Frédéric Böhm et le meilleur à Gaël Legros dans ses fonctions à venir.

Un nouveau chargé de mission dessertes

Jérôme Maier, chargé de mission dessertes pour la région Alsace a quitté ses fonctions au 31 décembre 2013, pour réaliser un projet personnel.

Il est remplacé par Charles Degrés, jeune technicien forestier breton, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Bas-Rhin

Thibaut Letondale à la Chambre d'Agriculture de la Région Alsace

Le poste de Conseiller Forestier à la Chambre d'Agriculture d'Alsace est occupé désormais par Thibaut Letondale. Ce dernier a déjà exercé les missions de technicien forestier dans le Haut Doubs au sein du CRPF de Franche-Comté. Il aura pour objectif prioritaire l'animation de la vallée de la Bruche en termes de chantiers concertés, d'amélioration foncière.

 **FLOREAL n° 96**
édité par le
Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
(☎ 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.cnpf.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretprivéefrancaise.com"

Directeur de la publication
Alain Lefeuvre

Rédacteur en Chef par intérim
Philippe Laden

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grilloit, Thierry Bouchheid

Maquette
Mireille Florimond

Imprimerie : S.P.E.L. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim'Vert





Le bulletin FLOREAL est soutenu financièrement par le FEADER-Mesure 111B

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site www.cnpf.fr ! Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez.